



Accueil Éducatif Extra-Scolaire La Chapelle-Saint-Aubin

L'ouverture de l'accueil extra-scolaire est prévue pour les enfants de PS au CM2 avec la rentrée scolaire le mardi 1^{er} septembre. Elle tient toujours compte de l'évolution de la crise sanitaire. L'organisation sera mise en place dans le respect des gestes barrières et sanitaire.

**Pour toute demande ou question, merci de contacter Samia CARRIERE :
accueil.samia@orange.fr ou par téléphone 06 15 41 30 92.**

Protocole d'accueil au 1^{er} septembre 2020

Principe

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'accueil périscolaire en cas d'apparition de symptômes évoquant un COVID-19 chez l'enfant ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (> 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'accueil. Les personnels devront procéder de la même manière.

Lieux d'accueil

L'accueil des enfants se fait dans les locaux de l'accueil extra-scolaire, à l'école maternelle, aux heures habituelles définies dans le règlement de l'accueil.

Les règles sanitaires n'étant pas les mêmes que l'éducation nationale sur le temps périscolaires, les groupes d'enfants pourront être brassés.

Chaque famille devra respecter les mesures de distanciation devant l'école. Les parents ne pourront pas entrer dans les locaux.

Port du masque

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Ce sont les familles qui fourniront les masques de leur enfant.

Le personnel de l'accueil portera un masque.

Les sanitaires

Le nombre de personnes présentes dans les sanitaires est limité à 2 personnes maxi.

Les toilettes utilisées sont distantes d'au moins 1 m, en condamnant un sanitaire sur 2 si besoin.

Les animateurs s'assureront que les enfants se lavent correctement des mains après le passage aux toilettes : eau, savon et essuie-mains à usage unique.

Nettoyage et désinfections des locaux.

La municipalité assurera le nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, robinets, chasses d'eau, lavabos, interrupteurs... avant l'arrivée des enfants.

Les matériels utilisés pendant l'accueil (jeux, livres, crayons...) seront nettoyés par l'équipe d'animation de l'accueil.

En cas de test positif au COVID 19 d'un élève l'accueil appliquera les mêmes règles que l'école Pierre Coutelle.

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade par message via les boîtes mail. Toutes les familles ont une connexion internet.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

Si un membre du personnel de l'accueil contractait le COVID 19, nous aurions la même démarche que pour un élève.